

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 22 novembre 2014**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le samedi 22 novembre 2014 à 8h30, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1- Acceptation de l'avis de convocation

2014-11-292

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Poste de secrétaire-réceptionniste : embauche
- 3- Période de questions
- 4- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Poste de secrétaire-réceptionniste : embauche

2014-11-293

Considérant le congédiement de la secrétaire-réceptionniste embauchée le 8 septembre 2014 (réf. résolution No 2014-10-279);

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a publié un nouvel appel de candidatures pour un poste de secrétaire-réceptionniste (réf. résolution No 2014-10-280);

Considérant que 27 personnes ont posé leur candidature pour ce poste et que le comité de sélection en a retenu six pour une entrevue;

Considérant que les membres du comité de sélection présents lors des entrevues recommandent la candidature de Madame Valérie Pelletier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU :

- d'embaucher Madame Valérie Pelletier à titre de secrétaire-réceptionniste pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, à raison de 28 heures par semaine et selon les conditions prévues dans son contrat de travail;
- que Madame Pelletier entrera en fonction dès que possible et aura une période de probation de six mois;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 22 novembre 2014**

- que Madame Pelletier devra démontrer qu'elle a un casier judiciaire satisfaisant et présenter un rapport médical alléguant qu'elle est apte physiquement à occuper l'emploi;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail de Madame Valérie Pelletier pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

4- Levée de la séance

2014-11-294

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire